

BILAN CONSOLIDE ARRÊTÉ AU 31 DECEMBRE 2014

(UNITE : Milliers de Dinars)

	31/12/2014	31/12/2013
ACTIF		
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	222 114	285 482
Créances sur les établissements bancaires et financiers	394 737	382 927
Créances sur la clientèle	4 000 803	3 765 866
Portefeuille-titres commercial	272 535	379 798
Portefeuille d'investissement	444 738	36 965
Titres mis en équivalence	1 805	1 839
Valeurs immobilisées	168 784	177 487
Goodwill	1 099	1 185
Autres actifs	189 067	243 109
Impôt différé Actif	1 412	1 450
TOTAL ACTIF	5 697 094	5 276 108
PASSIF		
Banque Centrale et CCP	90 024	262 049
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	52 597	57 364
Dépôts et avoirs de la clientèle	4 506 740	4 044 552
Emprunts et ressources spéciales	313 966	308 623
Autres passifs	284 534	176 450
TOTAL PASSIF	5 247 861	4 849 038
TOTAL INTERETS MINORITAIRES	28 557	27 916
CAPITAUX PROPRES		
Capital	198 741	198 741
Réserves	143 879	163 077
Autres capitaux propres	3 646	3 646
Résultats reportés	2	(44 010)
Résultat de l'exercice	74 408	77 700
TOTAL CAPITAUX PROPRES	420 676	399 154
TOTAL PASSIF, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES	5 697 094	5 276 108

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE ARRÊTÉ AU 31 DECEMBRE 2014

(UNITE : Milliers de Dinars)

	31/12/2014	31/12/2013
PASSIFS EVENTUELS		
Cautions, avals et autres garanties données	253 094	236 586
Crédits documentaires	142 158	175 571
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	395 252	412 157
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financements donnés	160 581	183 036
Engagements sur titres	38	38
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	160 619	183 074
ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements de financements reçus	2 052 836	1 660 094
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	2 052 836	1 660 094

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE PERIODE DU 01 JANVIER 2014 AU 31 DECEMBRE 2014

(UNITE : Milliers de Dinars)

	Exercice 2014	Exercice 2013
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		
Intérêts et revenus assimilés	295 061	274 533
Commissions (en produits)	78 442	70 228
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	43 264	38 524
Revenus du portefeuille d'investissement	11 464	2 635
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	428 231	385 920
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		
Intérêts courus et charges assimilées	(147 141)	(121 927)
Commissions encourues	(4 381)	(3 396)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	(151 522)	(125 323)
Produits des autres activités	39 888	16 204
Charges des autres activités	(37 712)	(16 162)
PRODUIT NET BANCAIRE	278 885	260 639
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(14 441)	(16 874)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	539	308
Autres produits d'exploitation	6 603	4 864
Frais de personnel	(95 487)	(86 752)
Charges générales d'exploitation	(35 223)	(34 579)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(16 723)	(15 941)
RESULTAT D'EXPLOITATION	124 153	111 665
Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence	(33)	(132)
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	(1 230)	934
Impôt sur les bénéfices	(46 586)	(32 918)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	76 304	79 549
Part de résultat revenant aux minoritaires	(1 896)	(1 849)
Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	-	-
RESULTAT NET CONSOLIDE DE LA PERIODE DU GROUPE	74 408	77 700
Effet des modifications comptables part Groupe	-	(44 300)
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES DU GROUPE	74 408	33 400

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE PERIODE DU 01 JANVIER 2014 AU 31 DECEMBRE 2014

(UNITE : Milliers de Dinars)

	Exercice 2014	Exercice 2013
FLUX D'EXPLOITATION		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)	397 955	373 632
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(104 094)	(118 280)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	10 921	1 438
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(246 802)	(241 071)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle	428 754	450 343
Titres de placement	129 628	(6 700)
Sommes versées au personnel et créiteurs divers	(121 050)	(113 389)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	139 794	(95 452)
Impôt sur les bénéfices	(45 702)	(28 237)
TOTAL FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	589 404	222 284
FLUX D'INVESTISSEMENT		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	(4 964)	2 438
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement	(390 035)	(6 629)
Acquisitions / cessions sur immobilisations	(8 019)	(15 886)
TOTAL FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTÉS AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	(403 018)	(20 077)
FLUX DE FINANCEMENT		
Emissions d'actions	-	-
Emission / Remboursement d'emprunts	9 568	16 906
Augmentation / diminution ressources spéciales	(4 797)	(10 503)
Dividendes et autres distributions	(54 958)	(54 557)
Autres flux de financement	-	411
TOTAL FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTÉS AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	(50 187)	(47 743)
Variation nette des liquidités et équivalent de liquidités au cours de l'exercice	136 199	154 464
Liquidités et équivalent de liquidités en début d'exercice	326 350	171 885
LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	462 549	326 349

EXTRAIT DES NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DECEMBRE 2014

1.1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe Attijari bank sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit, entre autres, de :

- la norme comptable générale (NCT 1) ;
- les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

1.2. Périmètre, méthodes et règles de consolidation

1.2.1. Périmètre

Le périmètre de consolidation du groupe Attijari bank comprend :

- la société mère : Attijari bank ;
- les filiales : les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif ; et
- les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable.

Le périmètre de consolidation des états financiers consolidés a été déterminé conformément aux dispositions des normes NC 35 à NC37 et aux dispositions du code des sociétés commerciales régissant les groupes des sociétés. Toutefois, les sociétés Attijari Valeur SICAV et Attijari Placement SICAV ont été intégrées compte tenu des titres classés individuellement chez la société mère en tant que titres de placement et ce pour motif de contrôle exclusif de ces sociétés.

1.2.2. Méthodes de consolidation

1.2.2.1. Sociétés consolidées par intégration globale

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

1.2.2.2. Sociétés mises en équivalence

Les sociétés sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue, de la participation au processus d'élaboration des politiques, de l'existence de transactions significatives entre le groupe et l'entreprise détenue, de l'échange de personnel dirigeant, de fourniture d'informations techniques essentielles. L'influence notable sur les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, par le biais de filiales, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31-12-2014

Mesdames et Messieurs les actionnaires de Attijari bank

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers consolidés du groupe Attijari bank pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 5 697 094 mille dinars et un bénéfice net de 74 408 mille dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du groupe Attijari bank, comprenant le bilan consolidé arrêté au 31 Décembre 2014, ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé et des notes consolidées contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la banque est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe Attijari bank, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 Décembre 2014, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés, des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion au titre de l'exercice 2014.

Tunis, le 05 Mai 2015
Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F.

Abdel BELAÏFA